



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafaï – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Coprésident de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles  
Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafaï - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

DELIBERATION N° CS-2014-49

**Objet : Avenant au marché avec l'INRAP**

**Monsieur le Président expose :**

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte, une prestation d'accompagnement de fouilles devenue nécessaire en cours d'exécution suite à une prescription de la DRAC PACA (Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur) constatée lors d'une réunion de chantier le 10 mars 2014 et confirmée par courrier du 25 mars 2014.
- Cette prestation concerne la fouille de puits.
- Le marché initial a été notifié à l'INRAP, le 9 décembre 2013. Le montant de la tranche ferme s'élève à 225 773 € HT. Le montant du présent avenant en référence au devis 2013/439 s'élève à la somme de 6 714 € HT soit 2,97 % de la tranche ferme du marché initial. La fouille en elle-même est réalisée par une société spécialisée dans le cadre d'un marché (< 15 000 € HT) : la société Archéopuits (9 375 € HT).
- La commission des marchés et le bureau syndical (réunion BS du 17 juin 2014) ont émis un avis favorable. L'INRAP ayant approuvé le projet d'avenant.
- Il est rappelé que le Parc a obtenu une subvention de 52 000 € de l'Etat pour ces fouilles.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- Autorise le Président à signer l'avenant au marché de fouilles avec l'INRAP pour un montant 6 714 € HT ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme

le Président

Mohamed Rafai





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck – Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles  
Claudé Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-50**

**Objet : Partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon**

**Monsieur le Président expose :**

- Le PNR Alpilles s'apprête à rentrer dans la phase travaux de la Maison du Parc, les offres des entreprises étant en cours d'analyse. Si le PNR Alpilles s'est entouré de toutes les ressources nécessaires : conduite d'opérations, maîtrise d'œuvre,... il souhaiterait bénéficier d'un retour d'expérience « PARC NATUREL » avec les particularités s'attachant à ces maîtres d'ouvrage. Le PNR Luberon dispose d'une expérience avérée en matière de maîtrise d'ouvrage sur des projets similaires.
- De son côté, le PNR Luberon est intéressé à être associé à ce projet ambitieux en termes de construction, d'environnement et de développement local, afin de continuer à développer son expérience.
- Il est ainsi proposé de signer une convention de coopération technique avec le PNR du Lubéron : Le PNR Alpilles prendrait en charge le coût de l'intervention et les déplacements de M. Serge Marty. Le coût d'intervention est défini par rapport à un tarif unitaire de vacation pour une journée de 496 € et les frais de déplacement (~ 31 €). Cette convention serait conclue pour 24 mois et/ou un plafond de 26 journées.
- Cette coopération s'inscrit aussi dans un cadre plus large de recherche de synergie à l'échelon Interparcs PACA et d'actions de mutualisation.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Lubéron ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait conforme

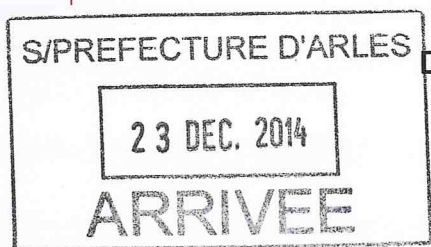
le Président

Mohamed Rafai





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafaï – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

**Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermay – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

**Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles  
Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafaï - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-51**

**Objet : Mise en œuvre des Mesures Agro Environnementales Climatiques (MAEC)**

**Monsieur le Président expose :**

- Que le Conseil Régional a émis le 18 octobre dernier, un appel à projet pour la mise en œuvre des nouvelles mesures agro-environnementales (MAEC) sur les territoires sélectionnés par la Région dont les PNR font partie.
- Que ces mesures agro-environnementales visent à financer, au travers de fonds européens (FEADER), des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.
- Qu'elles sont donc susceptibles de bénéficier à l'agriculture du territoire du Parc et de constituer ainsi, au travers d'une source de revenus complémentaires, une invitation à la poursuite ou à la mise en place de pratiques agricoles basées sur la biodiversité.
- Que conformément à ses objectifs et à son rôle sur le territoire, le Parc souhaite répondre à cet appel à projet en proposant un périmètre d'intervention large (massif, « piémonts » et, plaines), coordonné avec d'autres opérateurs locaux afin d'avoir la plus grande efficacité possible sur le territoire « Parc des Alpilles ». Ainsi, le Parc de Camargue pourrait être opérateur sur le territoire du Parc des Alpilles directement concerné par le riz (Nord de Fontvieille), ainsi que par la partie « Marais des Baux » sur lequel il agit déjà en qualité d'animateur Natura 2000. Selon la même logique, le Comité Foin de Crau met en œuvre depuis longtemps ces mesures au profit des exploitants « foin de Crau » sur les parties Sud des communes de Mouriès, Aureille, Eyguières et Lamanon, et il n'apparaît pas de plus-value à ce que le Parc des Alpilles assure cette gestion des MAEC en substitution au Comité Foin de Crau. Les différents opérateurs pressentis (les 2 Parcs, le Comité Foin de Crau) élaboreront donc ensemble leur projet dans un objectif d'efficacité, de couverture territoriale, et de partenariat.
- Qu'à ce titre, le Parc des Alpilles propose de monter son dossier de candidature en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 13. Une convention a été établie en ce sens, ainsi qu'avec le CERPAM pour le volet pastoralisme (voir documents joints). La Chambre d'Agriculture étant en charge du volet rédactionnel important, et le CERPAM étant en charge d'apporter les données pastorales, leur intervention sera rémunérée à hauteur de 8 533 € TTC, dont 7 045 € par la Chambre d'Agriculture 13 et 1 488 € par le CERPAM.
- Que le dossier sera déposé avant le 31 décembre, la décision de sélection sera apportée par la Région en février 2015, pour un dépôt des dossiers individuels de demande de financement pour la mise en œuvre de ces mesures, avant mi-mai 2015.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De déposer une candidature du Parc naturel régional des Alpilles pour la mise en œuvre des Mesures Agro Environnementales sur le territoire.
- D'approuver le conventionnement ci-joint avec la Chambre d'Agriculture 13 et le CERPAM.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les formalités,  
pour extrait conforme.  
le Président  
Mohamed Raï





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelin – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafai - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-52**

**Objet : Education à l'Environnement et au Territoire du PNR Alpilles – Enfants et jeunes 2015**

Monsieur le Président expose :

- Que le PNR Alpilles développe sa mission d'éducation à l'Environnement et au Territoire au travers, notamment, d'actions auprès des enfants. Le projet comporte 2 volets :

**1/ Auprès des scolaires**

Le projet « A l'école du Parc 2015 » permettra au PNR de réaliser

- les projets pédagogiques dans les classes des communes du Parc,
- des outils pédagogiques adaptés au Territoire des Alpilles

- une communication pour renforcer l'appropriation et la visibilité des actions éducatives du Parc dans les écoles et les familles.

Les classes, au nombre de 84, ont été retenues lors de cette rentrée 2014-2015.

**2/ Dans le temps extra scolaire**

Développer l'EET dans les activités périscolaires et les centres aérés (formation des animateurs, outils pédagogiques...)

- Que le budget prévisionnel est le suivant :

EET pour les enfants PNR Alpilles 2015			
DEPENSES prévisionnelles (€ TTC)		RECETTES prévisionnelles (€ TTC)	
<b>EET scolaire</b>	91 000 €	<b>Conseil Régional PACA</b> <i>convention d'objectif 2015</i>	82 624 €
Projets de classes de la maternelle au lycée			
Outils pédagogiques			
Mobilisation des acteurs éducatifs/communication	12 280 €	<b>PNR Alpilles</b> <i>dont participation des communes, et des collèges (± 8 000 €)</i>	20 656 €
<b>EET hors temps scolaire</b>			
Périscolaires : formation et parrainage des animateurs périscolaires			
Extrascolaires : formation des animateurs, activités extra scolaires			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>103 280 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>103 280 €</b>

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

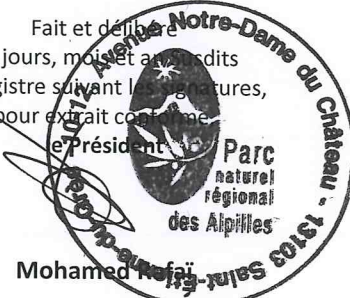
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- - D'autoriser le PNRA à réaliser le projet selon le plan de financement indiqué.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le \_\_\_\_\_  
les jours, mois et années  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme  
le Président  
Mohamed Nefzi





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafai - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-53**

**Objet : Evénements et sensibilisation du grand public et des habitants 2015**

**Monsieur le Président expose :**

- Que l'organisation de sorties et événements de sensibilisations du grand public et des habitants se présente comme telle :
  - 1/ Les sorties du Parc ouvertes à tous (sorties nature, gourmandes, patrimoine, éco-responsables, conférences etc
  - 2/ Les dispositifs spécifiques auprès des habitants :
    - « Je (re)découvre mon Parc » : sortie organisée à la demande pour les habitants et associations du Parc
  - 3/ Schéma directeur EET Grand Public : il sera conduit une mission de redéfinition de la nature et de la programmation des événements, sur la base d'une concertation des communes
- Que le budget prévisionnel est le suivant :

Sensibilisation du Grand Public et des Habitants 2015					
	DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC		
Axe 1	Organisation des sorties du Parc (programme des sorties sur les principaux thèmes et enjeux du territoire)	8 000 €	PNR Alpilles	5 800 €	27,6%
Axe 2	« Je (re)découvre mon Parc » pour les habitants du Parc - Mobiliser les groupes constitués par les habitants du Parc - Accueillir les nouveaux habitants	6 000 €	Conseil régional PACA	15 200 €	72,4% (= 60 % axes 1 et 80 % axes 2 et 3)
Axe 3	A/ Schéma directeur EET Grand Public : 5 000 € (restructuration des événements par une concertation avec les communes et partenaires du Parc) B/ Opérations nouvelles : 2 000 €	7 000 €			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 000 €</b>	

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**


Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

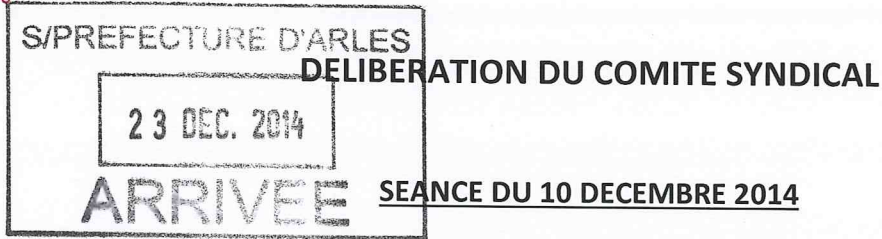
- - De valider le programme d'éducation à l'environnement et au territoire pour le grand public et les habitants 2015 ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus :
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le \_\_\_\_\_  
 les jours, mois et an \_\_\_\_\_  
 au registre suivant les signatures  
 pour extrait conforme  
**le Président**  
 Parc naturel régional  
 des Alpilles  
 Mohamed Rafai





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Mucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mourès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Coprésident de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles  
Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafai - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-54**

**Objet : « Guide des Rendez-Vous Alpilles-Camargue » 2015**

**Monsieur le Président expose :**

- Que pour communiquer sur l'ensemble des sorties et événements du PNR Alpilles et du PNR Camargue, les 2 PNR sont partenaires, avec le CPIE Rhône Pays d'Arles pour l'édition du « Guide des Rendez-Vous Alpilles-Camargue ».
- Que dans une organisation tournante, il revient au PNR Camargue la maîtrise d'ouvrage des 2 prochaines éditions Printemps-été 2015, et automne hiver 2015-2016.
- Que chaque année le financement fait appel en partie à un sponsor privé (Souleiado, Jean Martin, Marius Fabre, SIOVB).  
Il s'agira de trouver un nouveau sponsor pour 2015.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

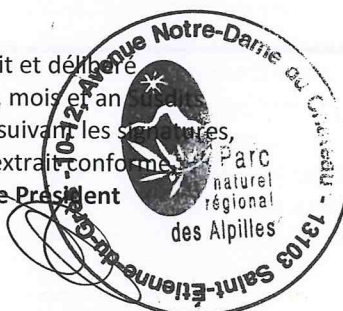
Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'approuver la réalisation du guide Rendez-vous Alpilles / Camargue 2015.
- D'apporter à cette opération la somme de 1.400 € au titre de la participation du Parc des Alpilles à ce projet partagé, dans des conditions définies conjointement entre les 2 Parcs.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

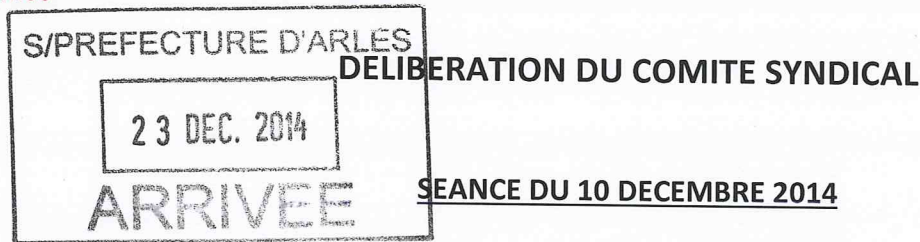
Fait et délibéré  
les jours, mois et an  
au registre suivant les numéros,  
pour extrait conforme  
le Président



**Mohamed Rafai**



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck – Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles  
Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-55**

**Objet : Demande de subvention au Conseil régional PACA pour la Fête du Parc 2015**

**Monsieur le Président expose :**

- Que la Région PACA souhaite reconduire en 2015 l'opération « La Région fête les parcs naturels régionaux ».
- Que dans ce cadre, le Comité syndical est invité à se prononcer sur l'engagement du PNR Alpilles pour l'organisation de la Fête du Parc en 2015. Cet événement majeur de la vie du Parc connaîtrait ainsi sa 8<sup>e</sup> édition.
- Que les Communes membres sont invitées à manifester leur intérêt à accueillir la fête en 2015.
- Que l'organisation serait assurée conjointement par le Parc naturel régional des Alpilles et la Région, assistés d'une agence et de régisseurs.
- Que le budget prévisionnel est de 40 000 euros (reconduction des éditions précédentes), habituellement financés en intégralité par une subvention du Conseil régional.

DEPENSES		RECETTES	
		Organisme	montant
<b>Volet 1 : Organisation des animations PNR ALPILLES</b>			
Organisation de l'événement, Animations et visites, Frais de personnel supplémentaires (gestion de l'information, des réservations...) Renforcement de la communication locale Matériel Participation à l'organisation et à la prise en charge du repas	15 000	Région PACA	40 000
<b>Volet 2 : Logistique et Régie technique</b>			
Appui à la conception de l'événement pour le PNR Alpilles et la Région Régie technique Aménagement, installation et désinstallation du site, fourniture de matériel (dont chapiteaux), sécurité, sonorisation, animateur radio, gardiennage, la diffusion de la communication à l'intérieur du Parc, apéritif...	25 000		
<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>40 000</b>		<b>40 000</b>

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Vice-président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'organiser la « fête du Parc 2015 » dans le cadre de l'opération « la Région fête les Parcs », selon les modalités exposées ci-dessus.
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de solliciter les financeurs.
- De lancer un appel à candidature auprès des communes du Parc, pour accueillir cette manifestation, selon un cahier des charges préétabli.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait conforme

**le Président**

**Mohamed Rajai**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafaï – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermey – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Coprésident de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles  
Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafaï - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-56**

**Objet : Point d'information oiseaux à Orgon : attribution du marché « conception et réalisation d'une exposition permanente ».**

**Monsieur le Président expose :**

- Que le programme Life des Alpilles prévoit la réalisation d'un point d'information du public consacré aux oiseaux des Alpilles.
- Que par sa délibération du 26 novembre, le comité syndical a autorisé le président du Parc naturel régional des Alpilles à signer une convention avec M. le Maire d'Orgon, en vue de l'accueil de ce point information oiseaux dans l'une des salles du musée Urgonia.
- Qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la conception et la réalisation d'une exposition permanente en ce lieu, comprenant également un volet multimédia.
- Qu'après analyse des offres, faite au cours de la réunion de la commission des marchés ce jour du 10 décembre 2014, et au regard des critères retenus et mentionnés dans le Règlement de la Consultation et du Cahier des Charges, l'offre de la société Ludwik a été retenue pour les deux lots.
- Que le montant du marché s'élève à 17 455,00 euros HT pour le lot 1 (exposition permanente) et 4 583,00 euros HT pour le lot 2 (volet multimédia), soit un total pour des deux lots de 19 200 + 5 500 = 24 700 € TTC.
- Que ceci exposé, il est demandé au comité syndical de bien vouloir approuver le choix fait par la commission des marchés.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

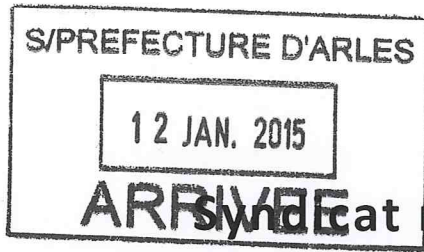
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'approuver le choix de la Commission des Marchés de retenir la proposition de la société Ludwik pour la conception et la réalisation d'une exposition permanente, et de son volet multimédia, au point d'information oiseaux d'Orgon, et ce pour un montant total du marché de 24 700,00 euros TTC.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme  
le Président  
Mohamed Rafai





## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

#### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafai – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guili Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles

Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafai - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-57**

**Objet : Attribution des marchés de travaux de la Maison du Parc**

**Monsieur le Président expose :**

- Il s'agit d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la Maison du Parc, les marchés sont allotés en 14 lots ;
- Compte tenu des délégations données au Bureau syndical et au Président, les marchés supérieurs à 207 000 € sont attribués par l'assemblée délibérante.
- L'avis d'appel public à la concurrence concernant les marchés de travaux « Réalisation de la Maison du Parc - Réhabilitation et extension du domaine de la Cloutière » a été envoyé pour parution au BOAMP le 30 juillet 2014. L'annonce a été également mise en ligne sur le site internet de la collectivité.
- Le DCE a été mis en téléchargement gratuitement sur le site profil d'acheteur : [http://www.e-marchespublics.com/avis\\_333635.html](http://www.e-marchespublics.com/avis_333635.html)
- La date limite de réception des offres était initialement fixée au 30 septembre 2014. Elle a été repoussée au 20 octobre 2014 avec avis rectificatif au BOAMP.
- Les maires des 16 communes, les Présidents des intercommunalités du ressort du Parc et leurs DGS ont été informés de l'avancée du dossier de consultation. De même, l'information a été transmise aux partenaires consulaires.
- La maîtrise d'œuvre est chargée de l'analyse des offres et de la négociation avec l'appui de la conduite d'opération (Imperium).
- Le dossier a été présenté en commission mixte (commission Maison du Parc et commission des marchés).
- Considérant le rapport d'analyse des offres qui propose d'attribuer 12 lots, d'en déclarer un infructueux (lot 10 – Peinture) dans la mesure où la seule offre remise a été déclarée irrégulière au sens de l'article 35 du code des marchés publics, d'en déclarer un sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence) (lot 14 – Mobilier) dans la mesure où il ne subsistait qu'une seule offre recevable.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De déclarer le lot 10 – Peinture : Infructueux ;
- De déclarer le lot 14 – Mobilier : sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence) ;
- Autorise la relance des deux lots concernés ;

- D'attribuer les lots 1 à 3, 5 à 9, 11 à 13 aux attributaires comme précisé ci-après et pour les montants suivants :

Lot		Attributaire	Montant du marché EN € HT	Remarques
1	Démolition/Gros Œuvre/Maçonnerie/VRD/ Revêtement des sols et murs	Groupement VIVIAN Compagnons de Castellane	856 605.41	Avec les PSE : 3 – rampe et emmarchement sud 5 – Reprise partielle clôture sud 6 – Habillage en pierre – ascenseur 7 – Mise en valeur du puit
2	Charpente bois – Couverture tuiles (bâtiment existant)	JIMENEZ	72 619.96	
3	Charpente bois–Ossature bois – Bardage – Couverture métallique (extension et locaux annexes)	MOUYSET	314 723.08	Avec PSE 10 – pare pluie de couleur
5	Menuiserie extérieure bois	LAZER	116 359.00	
6	Menuiserie extérieure aluminium	DUCROS	122 430.00	
7	Serrurerie	MASFER	67 598.00	Avec PSE 11 - puits
8	Cloisons – Faux Plafonds	AVIAS	90 391.05	Avec PSE 12 - Ilots suspendus (pour acoustique)
9	Menuiserie intérieure bois	ATEC	100 474.50	
11	Electricité courants forts-courants faibles	APSYS-E	175 147.14	Avec PSE 13 – compteurs communicants
12	Chauffage – Rafraîchissement – Ventilation – Plomberie	SITEC	340 000.00	
13	Ascenseur	SCHINDLER	24 300.00	

- Autorise le Président de signer lesdits marchés et tout acte d'exécution subséquent ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait conforme

le Président

Mohamed Rafai





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES

12 JAN. 2015

ARRIVEE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le dix décembre de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans l'ancienne salle du judo de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

**Etaient présents à la table des votants :**

Monique Ricard – Mairie d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Mairie de Fontvieille, Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Mairie de Maussane les Alpilles, Marion Accolas – Mairie de Mouriès, Claudette Zavagli – Mairie d'Orgon, Pascale Licari – Mairie de Paradou, Claude Sanchez – Mairie de Saint Etienne du Grès, Bernard Chareyre – Mairie de Tarascon, Christine Vézilier – Mairie d'Eyguières, Roger Berto – Mairie de Lamanon, Patricia N'Guyen – Mairie de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général des Bouches du Rhône, Mohamed Rafaï – Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur, Marie Bouchez – Conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

**Etaient également présents dans la salle mais non votant :**

Pierre Castoldi – Sous-préfet de l'Arrondissement d'Arles, Jean Mangion – Mairie de Saint Etienne du Grès, Stéphan Cathala – Mairie de Fontvieille, Jean-Louis Villermay – Mairie de Mas Blanc des Alpilles, Yves Durand – Mairie de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Mairie de Sénas, Guy Robert – Mairie d'Orgon, Régis Lilamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe Susini – Conseil général des Bouches du Rhône, Michel Bonet – Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Pierre Callet – Membre de la Commission Finances du Parc naturel régional des Alpilles, Béatrice De Soete – Société Impérium, Bruno Calvi – Société Impérium, Corado De Guilli Morghen – Architecte Cabinet Martine Bresson, Susanne Schindlbeck - Architecte Cabinet Martine Bresson, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Responsable Administratif et Financier du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun - Chargée de mission du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Lacuisse – Chargé de Communication du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

**Ont donné pouvoir :**

Régis Gatti – Mairie d'Aureille à Laurent Geslin – Mairie de Mas Blanc des Alpilles  
Claude Vulpian – Conseiller général des Bouches du Rhône à Mohamed Rafaï - Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

**DELIBERATION N° CS-2014-58**

**Objet : Modification à l'ordre du jour**

**Monsieur le Président expose :**

- Qu'il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à une modification de l'ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier « Attribution du marché, scénographie du point d'information oiseaux à Orgon ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier « Attribution du marché, scénographie du point d'information oiseaux à Orgon ».
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Suscité  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme  
le Président  
Mohamed Rafai

